

Le Président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

AD. nº 2022 - 1189

EANM FDV Centre Bellissen A MONTBETON Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2022

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil;

Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice, de EANM FDV Centre Bellissen;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 19/05/2022;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le prix de journée applicable à EANM FDV Centre Bellissen à MONTBETON est fixé comme suit pour l'année 2022 :

Type de prestation	Montant du Prix de journée en € à compter du 1 ^{er} juillet 2022
Internat	145,94 €
Accueil de jour/PHD	0,00 €
Autre	0,00 €

ARTICLE 2:

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 3:

Le directeur général des services du Département, la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines et la directrice de EANM FDV Centre Bellissen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le

17 JUIN 2022

Le Président,

Michel WEILL